



**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2023- 49 – 09-02**

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.*

Date de convocation : 11 décembre 2023

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 17

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Monique BEC,  
Élodie PAULS,  
Pierre ROSSIGNOL  
Martine LAMOUREUX.

**- Étaient absents :** Jean FABRE,  
Anne THEVENOT.

**- Procurations :** Monique BEC à Monique GIBERT,  
Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ,  
Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET,  
Pierre ROSSIGNOL à Pascal SOUYRIS.

**- Secrétaire de séance :** Christiane CAMBEFORT

*La séance est ouverte à 18H30.*

**Délibération n°2023-49 – 09-02 / Aménagement du service périscolaire permettant un accueil sans repas jusqu'à 12h15 pour les enfants de l'école Jules Ferry :**

Monsieur le Maire expose que des parents d'élèves de l'école Jules Ferry ont sollicité la Commune afin de mettre en place une organisation leur permettant de récupérer leur enfant pendant le temps périscolaire et non impérativement à l'heure de sortie de l'école (11h50) ;

Cette possibilité permettrait à certains parents qui ne peuvent être présents à 11h50 de venir chercher leurs enfants et éviter de les mettre à la cantine ;

L'organisation du service périscolaire pour l'école Jules Ferry, permet sans difficulté d'accéder à cette demande ;

Monsieur le Maire propose un aménagement de l'Accueil périscolaire sur le temps méridien pour les enfants de l'école Jules Ferry permettant aux parents de récupérer leurs enfants jusqu'à 12h15 ;

Une inscription préalable sera obligatoire, dans les mêmes conditions que les inscriptions à la cantine ;

Le tarif proposé pour cet accueil est de 0.50 € par enfant et par jour ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'aménagement de l'Accueil périscolaire sur le temps méridien pour les enfants de l'école Jules Ferry permettant aux parents de récupérer leurs enfants jusqu'à 12h15,

**VALIDE** le tarif de 0.50 € par jour et par enfant pour cet accueil,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN

